

Région Occitanie

REGLEMENT SPORTIF REGIONAL

SAISON 2022-2023

Voté par le Comité Directeur du 12/09/2022

SOMMAIRE

1 - LES EPREUVES ORGANISEES PAR LA REGION OCCITANIE ET SUR SON TERRITOIRE

2 - PARTICIPATION ET QUOTAS POUR CF, ZONE M15 et CN M15 :

3 - FORMULE DES EPREUVES

4 - ORGANISATION DES EPREUVES REGIONALES

- 4-1 Information des épreuves*
- 4-2 Droits d'engagements*
- 4-3 Horaires des épreuves*
- 4-4 Engagement des tireurs par chaque CID*
- 4-5 Directoire Technique*
- 4-6 Couverture Médicale*
- 4-7 Arbitrage*
- 4-8 Récompenses*
- 4-9 Code disciplinaire*
- 4-10 Envoi des résultats à la FFE*

5 - CLASSEMENTS REGIONAUX

6 - INTEGRATION DES HANDISPORT DANS LA REGION OCCITANIE

7 – LA FORMATION ARBITRAGE

8 - AIDES FINANCIERES ETABLIES PAR LE CREO

9 – PRET DE MATERIEL REGIONAL

9 - COORDONNEES DE LA REGION

10 - LISTING DES CLUBS DE LA REGION

1 - LES EPREUVES ORGANISEES PAR LA REGION OCCITANIE ET SUR SON TERRITOIRE

Identification :

- TR : Tournoi Régional
- CO : Championnat Occitanie
- CR : circuit régional H2032 M15
- TZ : Tournoi de zone H2032 M15
- CN : Circuit National
- FDJ : Fête des jeunes M15
- CF : Championnats de France

Les compétitions régionales sont organisées le dimanche et/ou le samedi. Pour les petites catégories (M13) ou celles à faible effectif, une organisation le samedi après-midi est conseillée (en fonction de la disponibilité des salles et des gymnases).

Il est demandé à l'ensemble des clubs de la Région Occitanie d'être vigilants à ne pas organiser des Tournois Départementaux, Challenges ou rencontres dans les mêmes catégories et armes aux mêmes dates que les compétitions officielles (Régionales, TR et CO ou nationales, CN et CF). Nous conseillons vivement que ces événements utilisent les inscriptions via l'extranet FFE. Dans tous les cas, les organisateurs devront respecter les règlements en vigueur de la FFE et les normes de sécurité. Enfin l'ensemble de leurs participants devront être licenciés à la FFE.

Les tournois régionaux sont open. Les CO ne sont ouverts qu'aux tireurs de la région Occitanie.

M11 : il n'y aura pas de TR ni de CO dans cette catégorie. Nous laissons les Associations Départementales et les clubs organiser des compétitions pour les M11. Cependant les commissions d'armes vous conseillent pour cette catégorie :

- Formule : 2 tours de poule de 4 ou 5 tireurs. Classement sur les 2 tours, tableau d'élimination directe puis tableau A (les quarts de finaliste) et tableau B pour le reste. Chez les filles, tableau A à partir des demi-finales et tableau B pour le reste.
- Récompenses conseillées pour tous les participants.
- Privilégier les organisations le samedi après-midi.

- Organisation de plateaux sportifs avec des ateliers animés par des animateurs, éducateurs et jeunes arbitres (cf règlement des jeunes FFE).

M13 :

Epée et Fleuret :

- ✓ 3 Tournois Régionaux ; 1TR par équipes mixte fleuret
- ✓ 1 Championnat Occitanie

Sabre :

- ✓ 4 Tournois Régionaux
- ✓ 1 Championnat Occitanie

M15 :

Epée et Fleuret :

- ✓ 2 Tournois Régionaux
- ✓ 1 Circuit Régional H2032 individuel (1/8 finale H2032)
- ✓ 1 Championnat Occitanie individuel

Sabre :

- ✓ 1 Circuit Régional H2028 individuel (1/8 finale H2028)
- ✓ 1 Championnat Occitanie individuel

M17 :**Epée :**

- ✓ 4 Tournois Régionaux
- ✓ 1 Championnat Occitanie individuel
- ✓ 1 Championnat Occitanie par équipes hommes

Fleuret :

- ✓ 3 Tournois Régionaux
- ✓ 1 Championnat Occitanie individuel
- ✓ 1 Championnat Occitanie par équipes

M20 :**Epée :**

- ✓ 3 Tournois régionaux
- ✓ 1 Championnat Occitanie individuel
- ✓ 1 Championnat Occitanie par équipes hommes

Fleuret :

- ✓ 3 Tournois Régional
- ✓ 1 Championnat Occitanie individuel
- ✓ 1 Championnat Occitanie par équipes

SENIORS :**Epée :**

- ✓ 5 Tournois Régionaux
- ✓ 1 Championnat Occitanie individuel et par équipes

Fleuret :

- ✓ 3 Tournois Régionaux
- ✓ 1 Championnat Occitanie individuel
- ✓ 1 Championnat Occitanie par équipes

Sabre :

Il n'y aura pas d'épreuve régionale

VETERANS :**Epée :**

- ✓ 2 Tournois Régionaux
- ✓ 1 Championnat Occitanie individuel
- ✓ 1 Championnat Occitanie par équipe

Fleuret :

- ✓ 1 Championnat Occitanie individuel (à la demande)

Sabre :

- ✓ 1 Championnat Occitanie individuel (à la demande)

Artistique :

- ✓ 1 Championnat Régional qualificatif pour les championnats de France

2 - PARTICIPATION ET QUOTAS POUR CN Épée Hommes Seniors, CF, ZONE M15 et ½ M15 :

FDJ M15 :

- Epreuve de région CR H2032 (1/8 de finale) : pas de quotas. Les tireurs n'ayant pas participé à l'épreuve régionale pourront participer à l'épreuve de zone (1/4 de finale) Fleuret/Épée. Une épreuve par équipe pourra avoir lieu la veille de l'individuel.
- Pour l'épreuve H2032 Fleuret et Épée (1/2 finale) la qualification se fera nominativement dans l'ordre du classement de l'épreuve de zone. Les quotas FFE 2022/2023 Nouvelle Aquitaine (soit 3) et Occitanie (soit 2) sont réservés à chacun des deux comités régionaux. Les quotas supplémentaires attribués par la FFE seront mis en commun entre les deux comités régionaux. Les éventuels remplaçants seront donc pris nominativement dans l'ordre du classement de l'épreuve de zone.
- Pour l'épreuve H2032 Sabre (1/4 finale CN) la qualification se fera nominativement dans l'ordre du classement de l'épreuve Régionale avec un quota réservé si besoin pour raison médicale. Les éventuels remplaçants seront donc pris nominativement dans l'ordre du classement de l'épreuve de zone.
- Pour l'épreuve H2032 Sabre (1/2 finale CN) la sélection pourra être différente du ¼ finale. La sélection sera établie par la commission d'arme.
- Pour la Fête des Jeunes la qualification individuelle se fera :
 - Au niveau national : pour les 40 premiers du classement national actualisé après le CN
 - Au niveau régional (selon quotas FFE), les sélections seront établies par les commissions d'armes du CREO.
- Les équipes pour la fête des jeunes seront constituées par les commissions d'armes du CREO.

Circuits nationaux avec Quotas (cf. règlement sportif national) :

Épée Seniors hommes :

Tous les circuits qualificatifs pour les circuits nationaux le seront avec quotas. La sélection régionale sera effectuée par la commission régionale d'Épée selon les quotas attribués. Elle se basera, entre autres, sur le classement régional.

Championnats de France M17 / M20 :

1. Equipe :

Sabre : qualification via le classement national par équipes pour la N1/N2 ; 9-12 du classement national par équipes et Open pour la N3.

Epée Hommes/ Dames : Qualification via le classement national par équipes pour la N1/N2. N3 : 9-12 du classement national par équipes et quotas régionaux sur le championnat d'Occitanie par équipes.

Fleuret : Qualification via le classement national par équipes pour la N1/N2. N3 : 9-12 du classement national par équipes et open pour les dames, 9-12 du classement national par équipes et quotas régionaux sur le championnat d'Occitanie par équipes pour les hommes.

Tireur isolé (cf. GVSF).

2. Individuel :

- **Sabre** : Sélection N1 : les 32 premier(e)s du classement national. N2 : Open
- **Fleuret** : Sélection N1 (cf. RS national) : Les 32 premier(e)s du classement national sélectionnables en équipe de France, du classement national actualisé immédiatement après le dernier circuit de la catégorie concernée. N2 : les 32 premiers du classement national suivant la N1 au fleuret hommes, quotas régionaux pour le fleuret dames. N3 Hommes : quotas régionaux. La sélection sera effectuée par la commission régionale de fleuret selon les quotas FFE attribués. Elle se basera, entre autres, sur le classement régional et le classement national.
- **Epée** : N1 (cf. RS national) : les 32 premier(e)s du classement national sélectionnables en équipe de France, du classement national actualisé immédiatement après le dernier circuit de la catégorie concernée. N2 : les 32 premiers du classement national suivant la N1 à l'épée hommes, quotas régionaux pour l'épée dames. N3 Hommes : quotas régionaux. La sélection sera effectuée par la commission régionale d'Epée selon les quotas FFE attribués. Elle se basera, entre autres, sur le classement régional.

Championnats de France N2/N3 Seniors :

1. Individuel :

- **Sabre hommes et dames** : N2 : pas de quotas.
- **Fleuret** : N2 Dames : quotas régionaux. N3 Hommes : les 32 premiers du classement national après la N1 et N2 et quotas régionaux. La sélection sera effectuée par la commission régionale de fleuret selon les quotas FFE attribués. Elle se basera, entre autres, sur le classement régional et le classement national.
- **Epée** : **N3 Dames** : quotas régionaux. **N3 Hommes** : les 32 premiers du classement national après la N1 et N2 et quotas régionaux. La sélection hommes et dames sera effectuée par la commission régionale d'épée selon les quotas FFE attribués. Elle se basera, entre autres, sur le classement régional et le classement national.

2. Équipe :

- **Sabre** : N2 dames / N3 Hommes : pas de quotas.
- **Fleuret** : N2 dames : pas de quotas. N3 Hommes : quotas régionaux via le championnat d'Occitanie par équipes.
- **Épée** : N3 Dames/Hommes : quotas régionaux via le championnat d'Occitanie par équipes.

Les tireurs ayant participé à une sélection par équipes N1 et N2 ne pourront pas tirer en N3.

Championnats de France Vétérans Épée Hommes V1/V2/V3 :

1. Individuel :

La sélection sera effectuée par la commission régionale vétérans d'Épée selon les quotas FFE attribués. Elle se basera, entre autres, sur le classement régional et sur le classement national.

2. Équipe :

- **Épée** : N3 Hommes : quotas régionaux via le championnat d'Occitanie par équipes.

Quotas : M15/M17/M20/Seniors : Se référer au GVSF 2022-2023

<https://www.escrime-ffe.fr/fr/vie-sportive/competitions-resultats/quotas-regionaux.html>

3 - FORMULE DES EPREUVES

Pour tous les tournois régionaux et les Championnats Occitanie individuels, en début de compétition les rangs des tireurs seront déterminés en fonction du classement régional actualisé.

Pour les tireurs étrangers ou venants d'autres ligues, ils n'auront pas de rang d'entrée (999).

M11 Plateau préconisé ou formule non compétitive

M13 :

Plus de 9 tireurs deux formules au choix :

- 1 tour de poule à 6 ou 7 avec décalage par club sans éliminé puis Tableau d'élimination directe avec : tableau A (les quarts de finaliste) et tableau B pour le reste. Chez les filles, tableau A à partir des demi-finales et tableau B pour le reste.

Ou

- 2 tours de poule de 5 tireurs et Tableau d'élimination directe avec tableau A (les quarts de finaliste) et tableau B pour le reste. Chez les filles, tableau A à partir des demi-finales et tableau B pour le reste.
- 9 tireurs et moins : poule unique sans éliminé et Tableau d'élimination directe (avec dédoublement de la poule si possible).

Dans cette catégorie, la compétition ne devra pas durer plus de 4 Heures.

M15 :

- 10 tireurs et plus : un tour de poule de 6 ou 7 sans éliminé avec décalage par club et tableau d'élimination directe.
- Moins de 10 tireurs : soit 2 tours de poule avec décalage par club et sans éliminé et TED soit poule unique sans éliminé et TED sans décalage.

M17, M20 :

- **En individuel** : Selon les effectifs, chaque organisateur pourra adapter une formule pour ses épreuves régionales en respect des chapitres du guide de la vie sportive fédérale.

Nous préconisons :

- Jusqu'à 11 tireurs : poule unique sans éliminé et TED ou 2 tours de poules sans éliminé et TED sans repêchage.
 - Au-delà de 11 tireurs : un tour de poule sans éliminé, TED sans repêchage.
- **En équipe** :
 - Plus de 4 équipes, tableau d'élimination directe pour le fleuret et le sabre. A l'épée, la formule de la compétition sera déterminée par les CTS le lendemain de la clôture des inscriptions. Une formule par poule sera privilégiée.
 - Les équipes sont placées dans le tableau d'élimination directe en additionnant les places de leurs trois meilleurs tireurs au classement national actualisé.
 - Les tireurs non classés se verront attribuer la place correspondant au nombre de classés dans l'arme et la catégorie + 1.
 - L'équipe numéro 1 est celle qui a le moins de points.
 - En cas de nouvelle égalité, un tirage au sort sera effectué entre les équipes concernées.
 - La constitution du tableau se fera de façon à ce que les équipes d'un même club ne se rencontrent pas lors du 1^{er} tour de tableau (qu'il soit complet ou incomplet).

SENIORS :

- **En individuel** : En fonction des effectifs, chaque organisateur pourra adapter une formule pour ces épreuves régionales labellisées en respect du règlement sportif fédéral et devra la mentionner systématiquement dans la note d'organisation de la compétition diffuser sur extranet.

Il est demandé d'instaurer des divisions R1 pour le tableau de 8, une R2 pour les tireurs de 9 à 16 et une R3 à partir du 17e tireur.

- **En équipe** :
 - Plus de 4 équipes, tableau d'élimination directe pour le fleuret et le sabre. A l'épée, la formule de la compétition sera déterminée par les CTS le lendemain de la clôture des inscriptions. Une formule par poule sera privilégiée.
 - Les équipes sont placées dans le tableau d'élimination directe en additionnant les places de leurs trois meilleurs tireurs au classement national actualisé.
 - Les tireurs non classés se verront attribuer la place correspondant au nombre de classés dans l'arme et la catégorie + 1.
 - L'équipe numéro 1 est celle qui a le moins de points.

- En cas de nouvelle égalité, un tirage au sort sera effectué entre les équipes concernées.
- La constitution du tableau se fera de façon à ce que les équipes d'un même club ne se rencontrent pas lors du 1^{er} tour de tableau (qu'il soit complet ou incomplet).

VETERANS :

- Pour les catégories V1, V2, V3, V4 : 2 tours de poules de 5 ou 6 (le 1^{er} est commun aux 4 catégories et mixte, le 2^{ème} tour de poule commun aux 4 catégories hommes et femmes séparés) puis TED différencié dans chaque catégorie.

4 - ORGANISATION DES EPREUVES REGIONALES

4-1 - Information des épreuves

Tous les clubs organisateurs de compétitions régionales (individuel et équipes) devront être inscrits sur le site de la FFE pour effectuer un engagement en ligne. Cette création sera obligatoirement faite par le CREO. Celui-ci devra recevoir le règlement de l'épreuve au minimum un mois avant la date de l'épreuve. Le délai d'inscription pour toutes les épreuves individuelles sera le MERCREDI précédent la date de la compétition à 23 h 59 : délais de rigueur. Le règlement de l'épreuve devra obligatoirement mentionner l'heure d'appel, l'heure de scratch et l'heure de début de la compétition.

Les convocations seront adressées à toutes les personnes indiquées sur le listing de la région ci-joint. Les convocations devront comporter le numéro de téléphone du gymnase, ainsi qu'un plan d'accès.

4-2 - Droits d'engagements

- ✓ Individuel M13, M15 : 12 Euros
- ✓ M17, M20, Seniors : 15 Euros
- ✓ Équipe : 36€

« En cas d'absence de tireurs d'un club engagés à l'épreuve, les responsables du club ou à défaut les autres tireurs présents doivent s'acquitter des frais d'engagement correspondant à la totalité des tireurs engagés par le club, sous peine de se voir exclure de la compétition »

Pour toute inscription hors délai, l'organisateur se réserve le droit d'exiger 4 fois le prix de l'engagement initial hors part fédéral.

4-3 - Horaires des épreuves

- ✓ Epreuve individuel : début des épreuves 9H30 au plus tôt.
- ✓ Epreuve équipe : début des épreuves 9h30 au plus tôt.
- ✓ En cas d'organisation de plusieurs compétitions, décalage par arme. (Ex : Les deux Fleurets, les deux Epées ou les deux Sabres)

4-4 - Engagements des tireurs

Pour les épreuves de Nationale 1 et Nationale 2 :

Les clubs engagent les tireurs participant à l'épreuve en utilisant les engagements en ligne disponible sur le site de la FFE.

4-5 - Directoire Technique

Le Directoire Technique (DT) doit être composé le matin de l'épreuve et être physiquement présent avant le début des assauts et jusqu'à la fin de la compétition.

Composition :

Le DT est composé de 3 membres :

- Un membre des commissions ou son représentant.
- Le cadre technique du Comité Régional ou son représentant.
- Un membre de la commission Régionale d'arbitrage ou son représentant.

Attributions :

Le DT a dans ses attributions l'obligation de faire respecter le règlement régional, auquel il ne pourrait déroger lui-même que dans le cas où il y aurait impossibilité absolue de l'appliquer.

- Il s'assure auprès de l'organisateur du bon fonctionnement et de la conformité des installations techniques.
- Il vérifie les engagements des tireurs et des arbitres.
- Il valide les feuilles de poule et les tableaux d'élimination directe suivant le règlement des épreuves individuelles et par équipes.
- Il valide la désignation des arbitres ainsi que les pistes.
- Il étudie les réclamations et fournit des solutions.

Toutes les décisions et/ou sanctions du DT sont exécutoires immédiatement. Aucun appel ne rend suspensive la décision pendant la compétition.

Il doit faire respecter l'ordre et la discipline au cours de la compétition et pourra sanctionner selon le règlement sportif national.

Les sanctions qu'il peut prendre sont les suivantes :

- Exclusion de la compétition.
- Exclusion de l'enceinte de la compétition.
- Expulsion de l'enceinte de l'épreuve.
- Annulation du classement de la personne ou de l'équipe sanctionnée.
- Annulation des récompenses.

4-6 - Couverture Médicale

Toute organisation d'épreuves sportives engage sa responsabilité dans le respect des règles établies.
Cf. dispositions prises lors du Comité Directeur Fédéral du 8 juin 2013

Un lieu équipé et isolé doit être mis à la disposition du médecin responsable de la couverture médicale de l'épreuve : infirmerie, salle adaptée aux soins de premières urgences ; contrôle anti dopage.

4-7 – Arbitrage

Cf. les fiches arbitrages dans le règlement Sportif National 2022-2023. Le club organisateur devra, le jour même, indemniser les arbitres conformément à la réglementation de l'arbitrage et prendra en charge leur repas.

Le DT de la compétition fera une réunion en début d'épreuve avec l'ensemble des arbitres.

Pour toutes les épreuves dans la région, les clubs devront impérativement inscrire, avec l'engagement des tireurs, le nom de l'arbitre désigné et sa qualification (Interdépartemental, en formation Régionale ou Régional) sans quoi les inscriptions ne seront pas acceptées.

La règle de 1 arbitre pour 4 tireurs et 2 pour 9 tireurs et au-delà engagés est applicable. Les arbitres prévus par le club doivent être comptabilisés à partir de l'engagement en ligne et non plus à partir de l'effectif présent à la compétition. Il conviendra de privilégier pour la catégorie M13 les arbitres territoriaux et en formation territoriale.

Tout club qui ne respecte pas la règle de « 1 pour 4 tireurs et 2 pour 9 tireurs » devra diminuer le nombre de ses tireurs engagés, à défaut il sera pénalisé à hauteur de 80€ sur présentation d'une facture émise par le CREO qui reversera cette somme au club organisateur.

En individuel

- Il faut prévoir les arbitres nécessaires pour le bon déroulement de la compétition
- Chaque club qui engagera 4 tireurs devra fournir un arbitre, l'arbitre devra être présent même si le nombre de présents est inférieur le jour de la compétition. **Faute de quoi le directoire technique refusera les tireurs.**
- **Les arbitres officieront dans l'arme où se présentent les tireurs et ils devront rester pour toute la journée à la disposition de l'organisateur.**
- Au cas par cas, il y aura possibilité de faire de l'auto arbitrage lors des zones seniors et M20 et vétérans.

Par Equipe

- **Pour les épreuves du championnat d'Occitanie chaque club présentant 1 équipe devra fournir un arbitre dans cette arme (Hommes et Femmes confondus).**

Indemnité des arbitres : (cf. informations financières FFE)

Arbitres internationaux : 100€/jour

Arbitres Nationaux : 70€/jour

Arbitres en formation nationale : 50€

Arbitres régionaux : 45€

Arbitres en formation régionale et arbitres interdépartementaux : 30€

Arbitres en formation interdépartementale : 20€

A l'étranger (épreuves FIE et CEE)

Arbitres internationaux : 100€/jour

Arbitres nationaux : 80€/jour

4-8 – Récompenses

En individuel : Le club organisateur devra prévoir de récompenser **au minimum les 4 premiers de la compétition**. Ne pas oublier qu'il y a maintenant 2 places de 3^{ème}. **Le Président du Comité Régional ou son représentant devra être sollicité pour les récompenses.**

En équipes : le podium sera récompensé.

4-9 - Code disciplinaire

- Se fondant sur l'article T97, les Directoires Techniques devront veiller à sanctionner selon le Règlement pour les épreuves, les faits antisportifs qui ne seraient pas sanctionnés par l'arbitre (jets de matériel, gestes obscènes, insultes, menaces...).

La procédure sera la suivante : immédiatement après la faute, rapport du membre du Directoire Technique qui y a assisté, décision collégiale, officialisation et annonce de la sanction. Si carton noir : l'organisateur adressera le rapport à la FFE avec copie au Président du CREO, au Président du club concerné.

- application des règles de courtoisie (cf. règlement sportif fédéral).

4-10 - Envoi des résultats à la F.F.E et au coordonnateur de la région :

La gestion des épreuves se fera obligatoirement par informatique.

Le CREO fournira à chaque organisateur de compétitions régionales ou nationales la licence du logiciel « en garde ».

Dès la fin des épreuves, l'organisateur doit publier les résultats de la compétition sur l'extranet de la FFE : **extranet.escrime-ffe.fr rubrique « Compétitions ».**

Pour les épreuves individuelles : la formule, le résultat de chaque étape de la compétition (poules, classement, tableau jusqu'aux finales, tableau final, classement général) et la listes des arbitres.

Pour les épreuves par équipes : idem ainsi que la composition des équipes. Les résultats des Championnats d'Occitanie équipes doivent faire apparaître **obligatoirement** la composition de chacune d'entre elles.

L'organisateur fera parvenir au plus tard dans les 72h suivant la fin de la compétition, le dossier informatique complet de la compétition à l'adresse : resultats@escrime-ffe.fr, les documents suivants :

☒ Les répertoires informatiques complets (compressés).

☒ Les fichiers de résultat « XML »

☒ Les résultats sous format « PDF », tels qu'ils auront été publiés sur l'extranet de la F.F.E.

☒ La composition du directoire technique.

☒ Le fichier de coefficient au format Excel complet

5 – CLASSEMENTS REGIONAUX

Rappel :

Identification :

- TR : Tournoi Régional
- CO : Championnat Occitanie
- CR : circuit régional H2028 M15
- TZ : Tournoi de zone H2028 M15
- ½ F : ½ finale H 20208 M15
- CN : circuit National
- FDJ : Fête des jeunes M15
- CF : Championnats de France

M13 :

2TR/3 (coef 1) + 1 CO (coef 2) Fleuret/Epée

3TR/4 (coef 1) + 1 CO (coef 2) Sabre

M15 :

Epée et Fleuret: 1 TR/2 (coef 1) + 1 CR H2032 (coef 1.5) + 1CO (coef 2) + 1 TZone (coef 2.5) + ½ F H2032 (coef 3) + FDJ (coef 3.5)

Sabre: 1 CR H2032 (coef 1.5) + 1 CO (coef 2) + ¼ F H2032 Zone (coef 3) + ½ F H 2032 (coef 3) + FDJ (coef 3.5)

M17 :

Fleuret : 2 TR/3 (coef 1) + 1 CO (coef 1.5) + 3 CN/4 (coef 2) + CF (coef 3)

Epée : 7 compétitions prises en compte /9 + CF (coef 3)

Compétitions : 3TR, 4CN, 1CO et 1CF

Coef 1 pour les TR, coef 1.5 pour le CO, coef 2 pour les CN

M20 :

Fleuret : 2 TR/3 (coef 1) + 1 CO (coef 1.5) + 3 CN/4 (coef 2) + CF (coef 3)

Epée : 6 compétitions prises en compte /8 + CF (coef 3)

Compétitions : 3TR, 4CN, 1CO et 1CF

Coef 1 pour les TR, coef 1.5 pour le CO, coef 2 pour les CN

SENIORS :

Fleuret : 2 TR/3 (coef 1) + 1 CO (coef 1.5) + 3 CN/5 (coef 2) + CF (coef 3).

Epée homme : 4 TR/5 (coef 1) + 1 CO (coef 1.5) + 3 CN/6 (coef 2) (les 5 CN senior et le U23 de Colmar pris en compte)

Epée Dame: 4 TR/5 (coef 1) + 1 CO (coef 1.5) + 3 CN/5 (coef 2)

VETERANS :

Epée hommes et Dames : 2TR/2 (coef 1) + 1 CO (coef 1,5) + 3CN/5 (coef 2)

6 - INTEGRATION DES HANDISPORTS DANS LA REGION

Le Comité Régional et les CID peuvent proposer des organisations permettant aux tireurs handisports de participer aux épreuves de la région et des circuits inter-départementaux.

Formule : les tireurs handisports tireront les poules. Ils seront classés à la fin des poules et feront un tableau spécial Handisport ou un tableau B pour leur classement final en fonction de l'organisateur.

NB : Mixité handisport et valide :

Sur les compétitions régionales, les handisports sont autorisés à tirer avec les valides uniquement sur les circuits régionaux séniors sous certaines conditions :

Après acceptation du club organisateur et du Comité Régional « à égalité de voix sur les 2 avis, c'est le club organisateur qui choisit »

Il n'y aura pas de mixité handisport/valide dans les catégories M13, M15, M17 et M20.

Les tireurs Handisports tireront uniquement les Poules avec les valides mais ne tireront pas le tableau d'élimination directe (TED Handisport à part).

7- ARBITRAGE

Tout arbitre rentrant en formation se verra attribuer un livret de formation reprenant l'ensemble de son cursus de formation avec les évaluations théoriques et les évaluations pratiques pour le niveau Inter-départemental et régional.

7-1 Formation territoriale :

- Pour rentrer en formation il faut avoir **14** ans au passage du QCM.

- Obtenir une note de 15/20 minimum au QCM (partie théorique) pour rentrer en formation pratique.

- La partie pratique :

- ✓ 2 stages organisés par la CDA (CRA si pas de CDA) obligatoires dont la JNA
- ✓ Au moins 3 compétitions de niveau départemental ou inter-départemental dans les catégories, M9, M11 ou M13.

A chacune de ces compétitions le jeune arbitre doit être observé par 1 Maître d'Armes différent de celui de son club ou un arbitre National qui remplira le livret d'arbitrage donné en début de saison avec un avis « favorable » ou « défavorable ».

Pour que la partie pratique soit validée, le jeune arbitre doit obtenir 3 favorables.

* La partie pratique peut s'effectuer sur 2 saisons sportives si le jeune arbitre a validé le QCM (soit 15/20 ou plus). Il n'y a plus de note qui permette d'être en probatoire.

7-2 Formation régionale :

- Pour entrer en formation Régionale il faut avoir **16** ans au passage du QCM et être déjà arbitre Interdépartemental dans l'Arme présentée (validé Extranet FFE).

- Obtenir la partie théorique QCM (juin ou septembre) 25/30 pour rentrer en formation pratique.

- La partie pratique comporte :

- ✓ 3 stages organisés par la CRA obligatoires dont la JNA
- ✓ Au moins 3 compétitions de niveau régional ou au-delà dans les catégories M13 et plus.

A chacune de ces compétitions le jeune arbitre doit être observé par 1 Maître d'Armes différent de celui de son club ou un arbitre National qui remplira le livret d'arbitrage donné en début de saison avec un avis « favorable » ou « défavorable ».

Pour que la partie pratique soit validée, le jeune arbitre doit obtenir 3 favorables.

* La partie pratique peut s'effectuer sur 2 saisons sportives si le jeune arbitre a validé le QCM (soit 25/30 ou plus). Il n'y a plus de note qui permette d'être en probatoire.

* Si un arbitre en formation Régionale veut arbitrer une compétition et qu'il est hors quota au niveau de son club, celui-ci pourra arbitrer la compétition ayant au préalable impérativement prévenu l'organisateur.

* L'option handisport peut être passée lorsque l'on est arbitre Régional (cf. Règlement Arbitrage en vigueur sur site FFE).

8 - AIDES FINANCIERES ETABLIES PAR LE CREO : (sommes votées en Comité directeur du CREO)

- Escrime et cancer du sein (remboursement licences aux clubs la 1ere année).
- Sport Santé prise en charge de la part de régionale
- Aide aux Championnats Occitanie en achat de coupes et médailles (Achat effectué par les clubs et facture au nom du CREO à adresser à celui-ci).
- Aide financière à l'organisation des CN et des Championnats de France.
- Aide **en achat matériel** aux meilleurs tireurs de la Région :
 - Selon le classement régional Occitanie actualisé en fin de saison pour l'épée et le fleuret en M15, M17 et M20 homme et dame **pour le 1^{er} : 100 Euros, pour le 2^{ème} : 80 Euros, pour le 3^{ème} : 50 Euros.**
 - Selon le classement national actualisé en fin de saison (après les CF) pour le sabre en M15, M17 et M20 homme et dame **pour le 1^{er} : 100 Euros, pour le 2^{ème} : 80 Euros, pour le 3^{ème} : 50 Euros.**
 - Pour bénéficier de l'aide, le tireur doit obligatoirement participer aux championnats de France.
- Prime à la performance **versée aux clubs** en fonction des résultats aux Championnats de France en M17 et M20 aux trois armes.

Place	N1	N2
1 ^{er}	250 Euros	150 Euros
Podium	150 Euros	100 Euros
T8	100 Euros	//
T16	50 Euros	//

- Dotation équipement pour les sélectionnés FDJ : haut de survêtement pour les sélectionnés par équipe et chaussettes pour l'ensemble des qualifiés.
- Aide financière aux candidats rentrant en formation BPJEPS, DEJEPS et DESJEPS.
- Prise en charge de la formation régionale pour les féminines (stage formation cadre animateur ou éducateur)

- Gratuité des stages de formations régionales pour tous les arbitres
- Aide aux féminines reconduite (aide calculée sur les renouvellements de licences féminines entre le 7 Septembre et le 31 Octobre.
- Prise en charge financière de la totalité de l'encadrement des stages régionaux (formation et perfectionnement) et prise en charge financière partielle des frais pédagogiques et d'hébergement des stagiaires.
- Prise en charge des frais de déplacement pour les arbitres en formation nationale pour la JNA obligatoire de début de saison.

9 – PRET DE MATERIEL REGIONAL

Le comité régional Occitanie met à disposition du matériel pour les clubs. Pour tout prêt, une convention devra être signée entre le club et le CREO. Les personnes référentes au niveau régional sur la gestion du matériel sont Maître CAREL Philippe et Maître **BAUMERT David**.

En dehors des épreuves et de la saison officielle le matériel pourra être mis à la disposition des Maîtres d'Armes ou des Présidents de club pour l'organisation d'évènements **de promotion (animations, portes ouvertes, manifestations sportives...)**

Pour chaque prêt de matériel le CREO demandera aux organisateurs de remplir la fiche de prêt qui sera envoyée au CREO (escrimeoccitanie@gmail.com). Elle précisera en outre que le Club s'engage à payer des frais en cas de perte, de casse ou de détérioration, une facture sera alors envoyée au club organisateur pour l'un de ces 3 cas.

La fiche de prêt de matériel est disponible sur notre site : <http://www.escrime-occitanie.fr/prest-de-materiel/>

Pour les stages privés ou événements payants proposés par les clubs ou les enseignants, le CREO proposera une location payante pour lequel un devis sera établi.

10- EQUIPEMENT TIREUR

Consulter régulièrement le site de la FFE concernant les normes de matériel

https://www.escrime-ffe.fr/medias/fichiers/Vie%20Sportive/RS/05_RS22_23-Regl_tech.pdf

10 – COORDONNEES DE LA REGION

	Coordonnées CREO	Titre	Nom Prénom	Téléphone
<i>Adresse :</i> <i>E-mail :</i>	7, rue André Citroën 31130 BALMA escrimeoccitanie@gmail.com jeanchristiancarrie@yahoo.fr	SABINE Président	 Mr CARRIE J. Christian	05.61.26.33.38 06.15.94.83.53
<i>Site :</i>	http://www.escrime-occitanie.fr/			
<i>Adresse :</i> <i>E-mail :</i>	Maison Régionale des sports CS 3709 1039 rue Georges Méliès 34967 MONTPELLIER CEDEX 2 escrimeoccitanie@gmail.com jean.tura@wanadoo.fr magalicarrier@orange.fr	KATY Vice- président C.T.S	 Maître Jean TURA Maître CARRIER Magali	04.99.54.97.87 06.37.47.45.26 06.15.10.82.33
<i>Site :</i>	http://www.escrime-occitanie.fr/			
<i>Page Facebook :</i>	https://www.facebook.com/Comit%C3%A9-R%C3%A9gional-dEscrime-Occitanie-1022026611310266/			